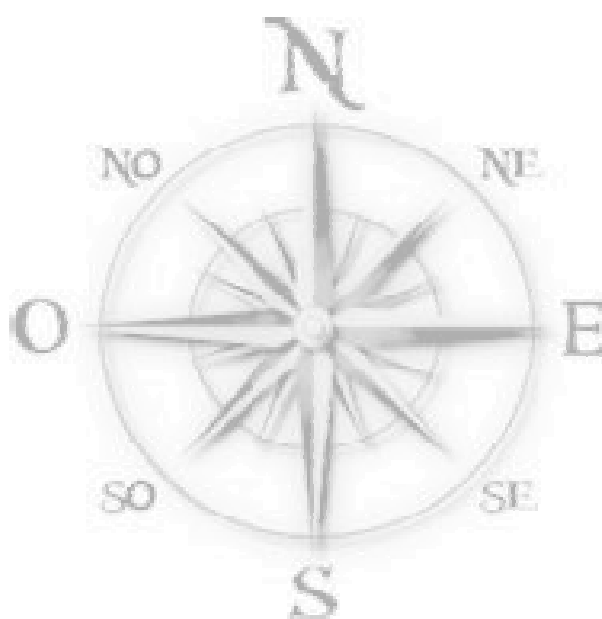


GUIDE DES CONSEILS DE LA VIE LOCALE

2003-2017



VILLE DE 
TOURS



POURQUOI CE GUIDE ?

NOS 3 ANNEES D'EXPERIENCE

Ce guide est un point d'étape délivré par les acteurs de la période de lancement du CVL. C'est un outil pour l'action, nourri du travail en commun, riche des enseignements qu'offrent une meilleure connaissance mutuelle et l'apport réel à la démocratie.

Retenons trois illustrations qui, en cette étape de jeunesse, caractérisent le bilan positif d'un CVL actif et réalisateur :

UN LIEU DE COMMUNICATION ET D'ECHANGE :

L'historique des thèmes abordés en CVL vous fera découvrir nos possibilités de prise de parole et d'écoute entre concitoyens, la réflexion commune des citoyens, associations et élus, l'apprentissage de la complexité de la gestion collective.

Parler sur un pied d'égalité.

Réfléchir en relation avec les élus et les services techniques.

Un champ est ouvert pour la démocratie participative.

L'EMERGENCE DE NOMBREUSES IDEES D'AMELIORATIONS DU QUOTIDIEN DES QUARTIERS :

A travers les actions lancées par le CVL, vous constaterez des réalisations significatives, un gisement d'initiatives pour mieux vivre ensemble :

→ achat de mobilier urbain (bancs, aires de jeux, appuis vélos...)

→ Améliorer la visibilité du Patrimoine (panneaux, parcours pédestres...)

→ réflexions plus générales sur les questions collectives (circulation, voirie, commerces...)

Cette dynamique contribue à l'élaboration et à la consolidation du bien collectif.

LA CAPACITE DE GENERER UNE CONFIANCE MUTUELLE ENTRE LES CITOYENS DU SECTEUR :

Ainsi, tout habitant désigné par tirage au sort peut participer, au nom de tous, à l'élaboration de projets et donner son avis. Cette contribution, associée et confrontée positivement dans le groupe, permet une expression légitime du secteur et renforce la représentation de l'intérêt général dont les élus sont en charge.

Dans ce contexte, notre légitimité d'acteurs repose sur le volontariat pour la fonction et l'exercice de celle-ci dans les réunions publiques et les groupes de travail.

Nous avons besoin de consolider nos acquis, de disposer d'un outil méthodologique, de passer le relais.

Gageons que ce guide se bonifiera au fil des prochaines expériences du CVL et de ses membres.

En attendant de vous rencontrer lors des prochaines réunions, nous vous souhaitons une bonne lecture.

*Les membres du CVL de Tours Est
initiateurs de ce guide*

Sources :

Initiative de la municipalité s'appuyant sur le cadre législatif de la loi 2002-276 du 27 février 2002, dite de démocratie de proximité.

Délibérations du Conseil Municipal :

24 mars 2002 : Charte de fonctionnement des CVL; **16 octobre 2002** : découpage de la ville en 4 secteurs (Nord, Ouest, Est, Sud)

18 novembre 2002 : composition des CVL; **2004, 2009, 2011 et 2015** : révision de la Charte

OBJECTIFS

Le conseil de la vie locale est un approfondissement de la démocratie en complémentarité du rôle des représentants élus de la collectivité territoriale.

Originalité de son mode de recrutement :

- collège élus
- associations
- citoyens

La désignation par tirage au sort qui, tout en s'appuyant sur l'égalité de tous (un homme = une voix), permet, par le renouvellement régulier des volontaires, l'expression permanente et légitime de tous (tous ayant confiance dans les capacités de chacun et chacun ayant confiance dans les réflexions et réalisation du groupe)

Lieu constitutif du débat public :

Les travaux du CVL prennent place dans les différents dispositifs de pilotage et de conduite de projets municipaux préexistants:

- Réunions publiques par projet municipal
- Comité de suivi de la charte du Vieux Tours depuis 1997 (citoyens, commerçants et institutions)
- Conseils consultatifs de quartiers dans le cadre de la politique de la ville depuis 1999
- Commissions municipales thématiques (vélo, handicapés...)

LE ROLE DU CVL

Organe de participation comme lieu d'information et d'échange avec les élus et l'administration locale (consultation) :

- Présentation du budget municipal par Monsieur le Maire
- Interventions thématiques des élus et des services.
- Réunions thématiques et groupes de travail
- Lieu régulier d'expression d'attentes du terrain sur une diversité de sujets (y compris sur des thèmes de citoyenneté ou sur des sujets sensibles d'intérêt général)

Participation à la gestion par son pouvoir d'initiative locale et par la disposition d'un budget d'investissement qui lui a été délégué (*expertise*) :

- Pour les projets entrant dans le périmètre d'intervention (décision de contribution du budget délégué de 35000€ pour l'année 2012)

Instance de proposition :

- Le CVL est contributeur au pouvoir d'orientation de la Municipalité.
- Il exerce à ce titre une force de proposition ascendante dans l'accompagnement des projets.

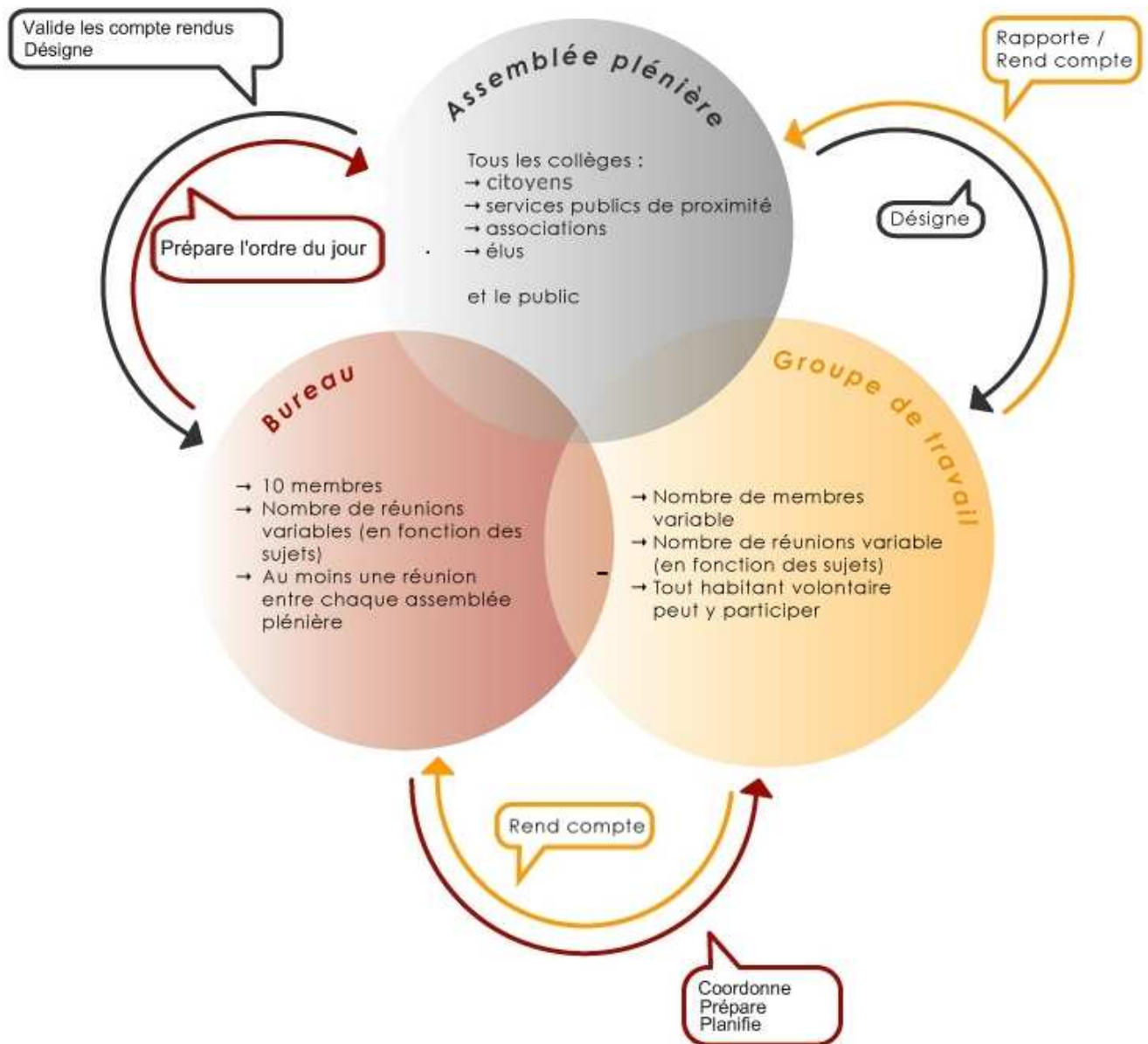
Essentiellement informé, le CVL n'est pas actuellement saisi et consulté pour formuler un avis avant décision sur les projets pilotés par la collectivité territoriale. Le CVL a donc la possibilité d'être informé, de contribuer à la réflexion voir d'émettre des vœux sur les sujets d'intérêt général le concernant sans pour autant interférer sur les grands projets des collectivités territoriales.

Le CVL est, par ses thématiques et par sa pratique, un lieu de formation citoyenne.

ORGANISATION – FONCTIONNEMENT

ORGANISATION:

Les instances – Mode de fonctionnement des séances



Spécificités de la composition des collèges :

- *Les citoyens* : possibilité de faire à nouveau acte de candidature après une année d'interruption
- *Les associations* : sont recherchées celles qui ont des activités liées à la vie des quartiers (en font parti, les centres sociaux)
- *Le collège des services public de proximité* : regroupe des services municipaux et d'autres services extérieurs
- *Les élus* : désignés par le conseil municipal et invités (conseillers généraux, députés)

Les CVL, instances de débat public peuvent être saisis de toutes questions par l'intermédiaire du service des CVL.

Les réunions plénières sont ouvertes au public.

Tout habitant peut participer au(x) groupe(s) de travail de son choix en en faisant la demande.

FONCTIONNEMENT

SEANCES PLENIERES :

Un adjoint au maire préside et anime les réunions plénières (~~il ne participe à aucun bureau ni aux groupes de travail~~).

Les séances plénières se réunissent quatre à cinq fois dans l'année

D'une manière générale l'ordre du jour est le suivant :

- approbation du précédent compte rendu
- suivi des Groupes de travail
- points d'informations diverses et/ou dossiers thématiques
- discussion autour de la ligne budgétaire
- questions diverses

Lors de la réunion d'installation en début d'année civile, Mr le Maire présente les orientations et le bilan de l'année ainsi que les projets concernant le secteur.

BUREAU:

Le bureau anime le CVL et organise les séances plénières. Il élabore son propre calendrier.

GROUPE DE TRAVAIL:

Mis en place en séance plénière pour la durée nécessaire à l'atteinte de ses objectifs. Il a vocation, à ce jour, à traiter un thème spécifique.

Il s'auto organise

→ Rôles (selon les besoins) :

Animateur(s)
Rapporteur
Secrétaire

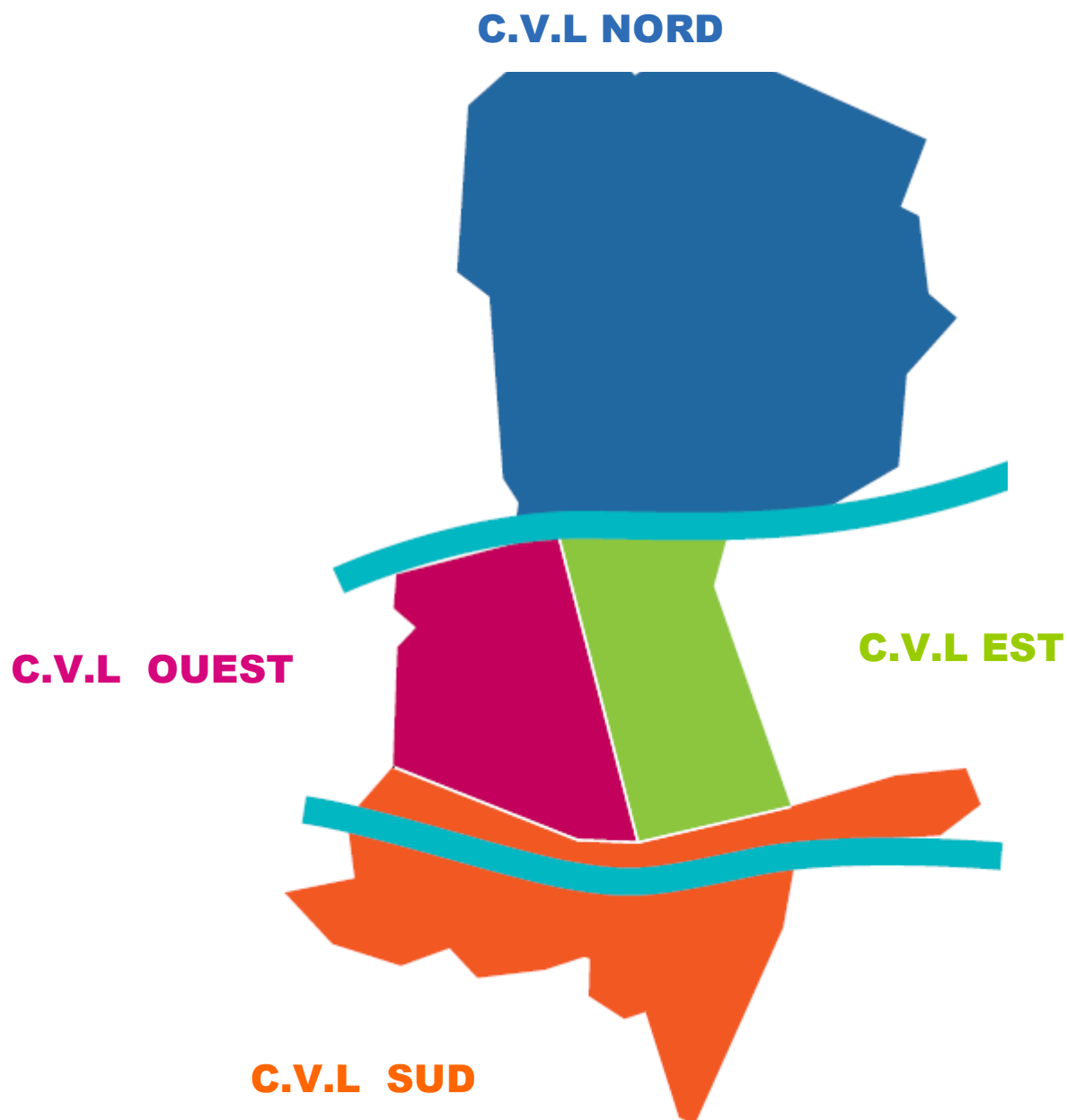
→ Objectifs et méthodes

Rythme des réunions

→ La communication :

Comptes rendus envoyés au groupe de travail
Restitution orale en séance plénière et en bureau
Selon les besoins, cette restitution est annexée au compte rendu des séances plénières

Tous les supports d'information (guide, site internet) ont vocation à évoluer



Le territoire de Tours-Nord est délimité au sud par la Loire.

Le territoire de Tours-Est est délimité :

- au nord par la Loire
- à l'ouest par la rue Nationale et l'avenue de Grammont
- au sud par le boulevard Richard Wagner.

Le territoire de Tours-Sud s'étend au sud des boulevards Richard Wagner, Winston Churchill et Louis XI.

Le territoire de Tours-Ouest comprend les parties situées entre :

- la Loire
- la rue Nationale et l'avenue de Grammont
- les boulevards Winston Churchill et Louis XI

LES INVESTISSEMENTS DU CVL NORD

Projets 2004

Engagement

Panneaux d'information	3000 €
15 panneaux de fléchage	3000 €
Panneaux Gentiana	600 €
Sécurisation d'un passage piétons en face de Marmoutier	8000 €
Aire de jeux d'enfants au parc de la Cousinerie	15000 €
Illuminations de Noël	3400 €
TOTAL	33000 €

Projets 2005

Engagement

Bateaux pour les personnes handicapées sur le trottoir au niveau de Lidl	2500 €
Projet de réaménagement devant l'école Paul Bert	13000 €
Matériel pour crèche Pom'Cassis	1800 €
TOTAL	17300 €

Projets 2006

Engagement

Réaménagement des centres commerciaux	11 000 €
Illuminations	5000 €
Signalétique des écoles	15 000 €
Complément pour la signalétique des écoles	2500 €
Sapin (estimation)	1500 €
TOTAL	35000 €

Projets 2007

Engagement

Mobilier urbain (appuis vélos, corbeilles, bancs)	9 429,27 €
Illuminations	2 961,11 €
Signalétique des écoles	22 129,29 €
TOTAL	34 519,67 €

REALISATIONS HORS BUDGET

Parcours santé du parc de Sainte Radegonde

Plaquette « Condition de la femme »

LES INVESTISSEMENTS DU CVL NORD

Projets 2008	Engagement
Equipement de jeux dans le quartier de l'Europe	6000,00 €
Rafraichissement des toilettes de la place Coty	7349,38 €
Défibrillateurs publics	3797,63 €
Rampes pour les bords de Loire	4305,60 €
TOTAL	21 452,61 €

Projets 2009	Engagement
Bancs pour les jardins familiaux de Daniel Mayer	2844,00 €
Restauration du puit patrimonial de la rue de la Presle	14983,49 €
Restauration du puit patrimonial de la rue des Bordiers	9 2228,34 €
Un banc pour le jardin partagé de la rue de Calais	1 420,85 €
TOTAL	28 476,68 €

Projets 2010	Engagement
Aire de Jeux pour le Parc Colbert-La Source	17000 €
Panneau d'affichage pour le jardin partagé clôture	3000 €
Cabane pour jardin partagé	2620 €
TOTAL	22 620 €

Projets 2011	Engagement
Rénovation du parcours santé Sainte Radegonde	5 995,07 €
Fourniture et pose de clôture du Clos Moreau	24 174,75 €
Plaques de rues (groupe Patrimoine de proximité)	729,56 €
Mobilier pour le centre social Gentiana (tables et chariots)	2 300,17 €
TOTAL	33 199,55 €

Projets 2012	Engagement
Pas d'engagement budgétaire cette année	0 €

LES INVESTISSEMENTS DU CVL NORD

Projets 2013

Engagement

Aire de jeux Monsoudun	15 550,82 €
Achat de caniprores (distributeurs de sacs à déjection canines, quantité : 15)	4 864,43 €
Signalétique Gentiana (totem, panneau salle spectacle, cadre-clic, micro-perforé)	4 331,33 €
TOTAL	24 746,58 €

Projets 2014

Engagement

Pas d'engagement budgétaire cette année	0 €
---	-----

Projets 2015

Engagement

Abaissement de trottoirs pour passage sécurisé des vélos (Douets)	2958,50 €
Rampe d'accès rue de Suède	2730,30 €
Poubelles rue de Suède (quantité : 3)	1256,40 €
Aire de jeux Cousinerie : extension pour les petits	11 038,80 €
Renforcement du marquage de la rue Honfleur	1 663,80 €
Remplacement d'un panneau pour le parcours pédestre Paul Bert	141,00 €
TOTAL	19 788,80 €

Projets 2016

Engagement

Bancs pour les quartiers de Tours Nord (quantité : 10)	5700,00 €
Panneau mémoriel (pupitre) pour cimetière St Symphorien (quantité : 2)	4000,00 €
Travaux préparatoires pour l'air de brumisateurs à Chateaubriand	10 000,00 €
TOTAL	19 700,00 €

HISTORIQUE DES PRINCIPAUX SUJETS TRAITES PAR LE SECTEUR NORD

2003	2004	2005
<ul style="list-style-type: none"> - Informations sur la circulation - Dossier : Le transit des poids lourds - Dossier : la sécurité publique 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier principal : la question des transports en commun à Tours Nord - Lancement de la réflexion sur le réaménagement de la Place du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur la ZAC de Monconseil - Présentation de l'étude sur les petits centres commerciaux dans le secteur Nord - Point d'information sur la zone d'activités économique autour de la rue des Douets
2006	2007	2008
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des projets de réaménagement des centres commerciaux des Tourettes et de la Chevalerie - Point d'information sur le futur PIJ de Tours - Point d'information sur la place du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> - Point d'information sur les jardins familiaux aux abords de la rue Daniel Mayer - Point d'information sur le problème d'inondation de la rue du Colombier - Information et débat sur la restructuration du réseau de bus et le projet de tramway à Tours 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des activités de l'été dans le secteur Nord - Le projet de restructuration du réseau de bus à Tours - L'Internet Très Haut Débit et le numérique à Tours et présentation des outils collaboratifs sur le site des CVL

HISTORIQUE DES PRINCIPAUX SUJETS TRAITES PAR LE SECTEUR NORD

2009	2010	2011
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Dossier</u> : les espaces verts et aires de jeux à Tours Nord - Point d'information sur les missions des mairies annexes de Tours Nord et l'Eco-quartier de Monconseil - Dossier : la Petite Enfance/les crèches 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier : présentation du Plan Climat - Information sur l'implantation de ruches dans l'espace urbain - Présentation de la carte stratégique du bruit de l'agglomération tourangelle 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Dossier</u> : la propreté urbaine à Tours - Point d'information sur les activités d'été de Léo Lagrange et de l'Espace Loisirs Jeunes (ELJ) - Point d'information sur les activités de l'association des Jardins de Calais et l'avancement des travaux pour les jardins de proximité de la rue de Calais
2012	2013	2014
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'offre culturelle à Tours - Présentation des activités d'été à Tours Nord - Présentation du service des sports et des activités pour les séniors - Présentation de l'Institut Rougemont 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation su service de la Sécurité Civile - Point d'information de KEOLIS sur les référents tramway et sur le réaménagement de réseau de bus et le tramway - Point d'information sur le réaménagement de Monsoudun (Val Touraine Habitat) et du bois de la Chambrierie (Parcs et Jardins) - 	<ul style="list-style-type: none"> - Point d'information sur le projet du Colombier - Présentation d'un projet de Fresque à Tours Nord - Points d'information sur des projets culturels à Tours Nord en 2015

HISTORIQUE DES PRINCIPAUX SUJETS TRAITES PAR LE SECTEUR NORD

2015	2016	2017
<ul style="list-style-type: none">- Présentation de la politique de concertation de la Ville en matière d'implantation d'antennes-relais- Présentation du film : Monsieur KERAUDY ou la vie place Choiseul- Présentation : le Zéro Phyto	<ul style="list-style-type: none">- Présentation du service de la Collecte- Les actions Santé portées par la Ville de Tours- Les bailleurs sociaux à Tours- Présentation du dispositif Cité-Club par le service des Sports- Présentation du service commun de la fourrière animale	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des missions de la Police Municipale et du service des ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique)- Présentation de Tours Métropole- Présentation du projet de réaménagement de la place Coty

LEXIQUE

Bilan d'activité : chaque année, un bilan est dressé par chaque C.V.L. retraçant ses réalisations, ses groupes de travail et leurs résultats et plus largement l'ensemble des sujets abordés.

Budget participatif : chaque C.V.L. dispose d'une enveloppe budgétaire d'investissement (30 000 euros en 2004, 35000€ à partir de 2007) qui lui permet de réaliser plusieurs projets d'investissements sur leur territoire d'action.

Bureau : le bureau du C.V.L. a pour mission principale de valider le compte-rendu de la réunion plénière passée et d'organiser le travail entre 2 réunions plénières.

Charte des C.V.L. : elle régit le fonctionnement des C.V.L. Elle précise la composition des différents collèges ainsi que celle du bureau et établit également les objectifs et les rôles des C.V.L.

Collèges : chaque C.V.L. est composé de 4 collèges : les citoyens, les élus, les associations / comités de quartier, et les services publics de proximité. La composition de ceux-ci est définie dans la Charte des C.V.L.

Communication : les comptes-rendus des réunions plénières sont régulièrement diffusés dans le journal municipal *Tours-Infos* d'une part, et sur le site Internet de la ville (www.tours.fr) d'autre part.

Coordonnateur des C.V.L. : il a pour rôle essentiel, au sein de la mairie, d'organiser les réunions plénières, de rendre réalisables les projets émis par les membres et de faire le lien entre les différents services.

Évaluation : au terme de ce premier cycle de fonctionnement (un peu plus d'un an) une évaluation a été pratiquée. Les conclusions de celle-ci ont permis de réajuster le fonctionnement des C.V.L. pour une efficacité accrue.

Groupes de travail : ces groupes de travail sont créés en réunions plénières dans le but de réfléchir sur des thèmes spécifiques ou de réaliser des projets précis. Tous les membres du C.V.L. peuvent y participer, certaines associations ou personnes non-membres peuvent y être associées en qualité d'expert.

Informations : pour obtenir des informations supplémentaires sur les C.V.L. vous pouvez visiter le site Internet de la ville (www.tours.fr) où une présentation succincte est disponible, ou alors contacter le service Démocratie Locale (cvl@ville-tours.fr).

Pouvoir d'orientation : Lorsqu'un projet émis par les membres dépasse les compétences d'actions et financières

du C.V.L., celui-ci peut être inscrit dans le Pouvoir d'orientation qui est une liste de proposition d'action adressées à la mairie.

Public : il est naturellement invité à participer aux diverses réunions plénières du C.V.L. de sa zone. De plus, tout habitant peut poser une question au C.V.L. sous réserve de l'adresser,

Règlement Intérieur : chaque CVL rédige son propre règlement intérieur dans le respect de la Charte des CVL.

Renouvellement : chaque année la moitié, au minimum, des membres du collège des citoyens est renouvelée par tirage au sort à partir d'une liste de personnes s'étant inscrites au préalable pour participer au CVL. Les conditions de renouvellement des autres collèges sont précisées dans la Charte des CVL.

Réunions plénières : elles réunissent 1 fois par trimestre environ l'ensemble des membres des 4 collèges qui composent le C.V.L. A cette occasion plusieurs thèmes sont débattus, l'état d'avancement des projets est présenté et certains projets sont décidés.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour nous faire connaître vos remarques, commentaires et suggestions ou pour toute demande d'information concernant les Conseils de la Vie Locale, vous pouvez nous contacter :

→ PAR VOIE POSTALE :

- Mairie de Tours
Service de la Cohésion sociale
1 à 3 rue des minimes, 37926 Tours cedex 9, 02 47 21 60 00

→ PAR E-MAIL :

- cvl@ville-tours.fr

→ PAR TELEPHONE :

- 02 47 31 39 51

→ LE SITE INTERNET :

- www.tours.fr → Rubrique Services & Infos pratiques → Vie Citoyenne et Etat Civil

CHARTRE DES CONSEILS DE LA VIE LOCALE (C.V.L.)

En tenant compte de l'expérience acquise avec les Conseils consultatifs de quartier, la Municipalité prend l'engagement d'associer le plus largement possible l'ensemble des acteurs sociaux et les habitants à l'élaboration et à la conduite de l'action publique. Dans ce sens, les Conseils de la Vie Locale permettent de développer la démocratie locale, de faire appel à la citoyenneté et d'améliorer la solidarité sociale en réunissant ceux qui font et ceux qui vivent la Ville au sein d'une même structure.

I. OBJECTIFS

1. Les Conseils de la Vie Locale visent à constituer un espace de dialogue, de concertation et de propositions. Ils ne se substituent pas aux Comités de quartiers déjà existants.
2. Dans ce but, les habitants, sont conviés à venir confronter leurs expériences, à donner leurs avis et à élaborer ensemble des projets au service de l'intérêt général et de la Ville.

COMPOSITION

1. Les conseils sont constitués de quatre collèges distincts, représentant : les habitants, les associations de quartiers et Comités de quartier, les élus de la Ville et les services publics et municipaux. Leur composition est définie comme suit :
 - Collège des citoyens : Il est composé de quarante titulaires et d'un certain nombre de suppléants. Le collège des titulaires est constitué par des citoyens tirés au sort sur les listes électorales du secteur concerné (un tiers) et par des citoyens tirés au sort sur la base du volontariat (deux tiers). Ce collège est renouvelé par moitié tous les 2 ans avec possibilité de rester 2 années supplémentaires sur demande écrite. Par contre, le titulaire ne pourra plus faire partie du CVL pendant les 2 années suivantes. Les citoyens volontaires qui n'auront pas été tirés au sort en tant que titulaire feront partie du collège de suppléants renouvelé intégralement tous les 2 ans également.
 - Conformément à la Charte de fonctionnement des Conseils Citoyens, un représentant du collège habitant de chaque Conseil Citoyen est membre de droit du CVL de son secteur. Il ne peut pas faire partie du bureau d'un CVL.
 - Collège des associations / Comités de quartiers : dix membres dont les Comités de quartiers et les centres sociaux membres de droit. Les places restantes sont attribuées par tirage au sort aux associations (associations de riverains, de commerçants, d'habitants, de locataires, de parents d'élève du secteur concerné...) ayant plus d'un an d'existence et dont l'action concerne le territoire de la Ville. Le mandat est de 2 ans
 - Collège des élus : Le maire ou son représentant, douze titulaires (à la proportionnelle des groupes) désignés par le Conseil Municipal, et les conseillers départementaux du secteur concerné. Collège des services publics : cinq membres représentant des services publics et municipaux, sollicités par le Maire.
2. Peut être membre, toute personne de plus de seize ans résidant ou travaillant dans le secteur géographique concerné et qui n'est pas membre d'un autre Conseil de la Vie Locale.

ROLE

- Les Conseils de la Vie Locale s'engagent à œuvrer dans l'intérêt général, pour cela :
1. Ils sont consultés pour les projets initiés et soutenus par la Municipalité dans leur secteur géographique.
 2. Ils repèrent et analysent les besoins émergents dans leur secteur et essaient d'y apporter des réponses suffisantes.
 3. Ils sont force de propositions, notamment en ce qui concerne les équipements de quartier.

FONCTIONNEMENT

1. Les assemblées plénières des Conseils de la Vie Locale sont régulières et publiques.
2. Chaque CVL est co-présidé par un élu municipal et un membre titulaire du collège des citoyens (ou son remplaçant) qui se partagent notamment l'animation des assemblées plénières.
3. Chaque Conseil élit en son sein les membres de son bureau composé de :
 - Quatre membres du collège des citoyens désignés par leurs pairs. dont le président et son remplaçant,
 - Deux membres du collège des associations / Comités de quartier (un membre de droit et une association)
 - Deux membres du collège des services : un représentant des services techniques et un représentant des services administratifs de la Ville,
 - Deux élus municipaux.
4. Le bureau est chargé de l'organisation des réunions de CVL et de la coordination des groupes de travail.
5. Le bureau prépare et organise le travail entre deux réunions plénières qui consiste à valider les comptes-rendus et à préparer l'ordre du jour. Il est assisté dans son travail par un personnel municipal.
6. Le bureau est constitué après chaque renouvellement de CVL. Il peut être renouvelé partiellement ou totalement.
7. Tout citoyen peut poser une question par écrit sous réserve de la faire parvenir au Coordonnateur des Conseils de la Vie Locale ou au bureau au moins huit jours avant la réunion plénière.
8. La création des groupes de travail est décidée en assemblée plénière, qui désigne également l'objectif de ce groupe de travail. Toutes personnes ou associations qualifiées peuvent être associées aux groupes de travail.
9. Chaque année, les Conseils de la Vie Locale organisent au moins une réunion publique pour faire le bilan de leurs activités, évoquer les perspectives et renouveler les instances.
10. Le Maire ou son représentant, peut participer aux travaux de chaque Conseil pour exposer la politique municipale et faire le point sur les projets en cours ou à venir.
11. Les Conseils disposent d'un budget participatif inscrit au budget primitif leur permettant de réaliser des investissements.
12. Les Conseils ont la possibilité de se doter d'un règlement intérieur régulant principalement leur organisation et leur fonctionnement interne
13. Un espace est réservé dans le journal municipal et sur le site internet de la ville pour l'expression des Conseils de la Vie Locale.